

# NEOEN



## Projet éolien de l'Orvin

*Gumery – 25 novembre 2021*

# Sommaire

- Neoen, 1er énergéticien indépendant des énergies renouvelables
- Le contexte éolien en France
- Le projet éolien de l'Orvin, sur les communes de Traînel et Gumery
- Les retombées écologiques et économiques pour le territoire



# Neoen, 1er producteur indépendant français d'énergies renouvelables





# Nos secteurs d'activité



## Solaire

Le solaire est l'énergie renouvelable la plus abondante sur Terre, et la plus rapide à déployer. Intrinsèquement compétitive dans un grand nombre de pays, l'énergie solaire est la première technologie que nous ayons historiquement développée et reste aujourd'hui la première activité du Groupe.



## Éolien

L'éolien terrestre est une énergie renouvelable mature, à la compétitivité avérée. Nous concentrons aujourd'hui nos installations éoliennes en France, en Australie, en Finlande et en Irlande, où nous disposons par ailleurs d'un important portefeuille de projets en développement.



## Stockage

Le stockage est la meilleure réponse à l'intermittence des énergies renouvelables. Nous avons développé en partenariat avec Tesla la plus grande unité de stockage par batteries lithium-ion au monde en Australie (Hornsedale Power Reserve), et opérons depuis 2019 la plus grande batterie de France métropolitaine (Azur Stockage, Landes).

# Une stratégie de développement de A à Z



## Développement

La phase de conception permet de configurer le projet en fonction des caractéristiques du site et de la ressource disponible. C'est durant cette phase qu'a lieu la concertation avec les parties prenantes concernées, riverains et communautés, élus et administrations.



## Financement

Nous finançons nos projets, pour leur vaste majorité, à travers une combinaison d'apports en fonds propres et d'emprunts à long terme. Nous fonctionnons très majoritairement sur un principe de financement sans recours, avec constitution d'une société distincte pour chaque projet développé. Nos fonds propres augmentent régulièrement, nous donnant une assise financière solide et pérenne et de ce fait une capacité d'investissement croissante.



## Maîtrise d'ouvrage

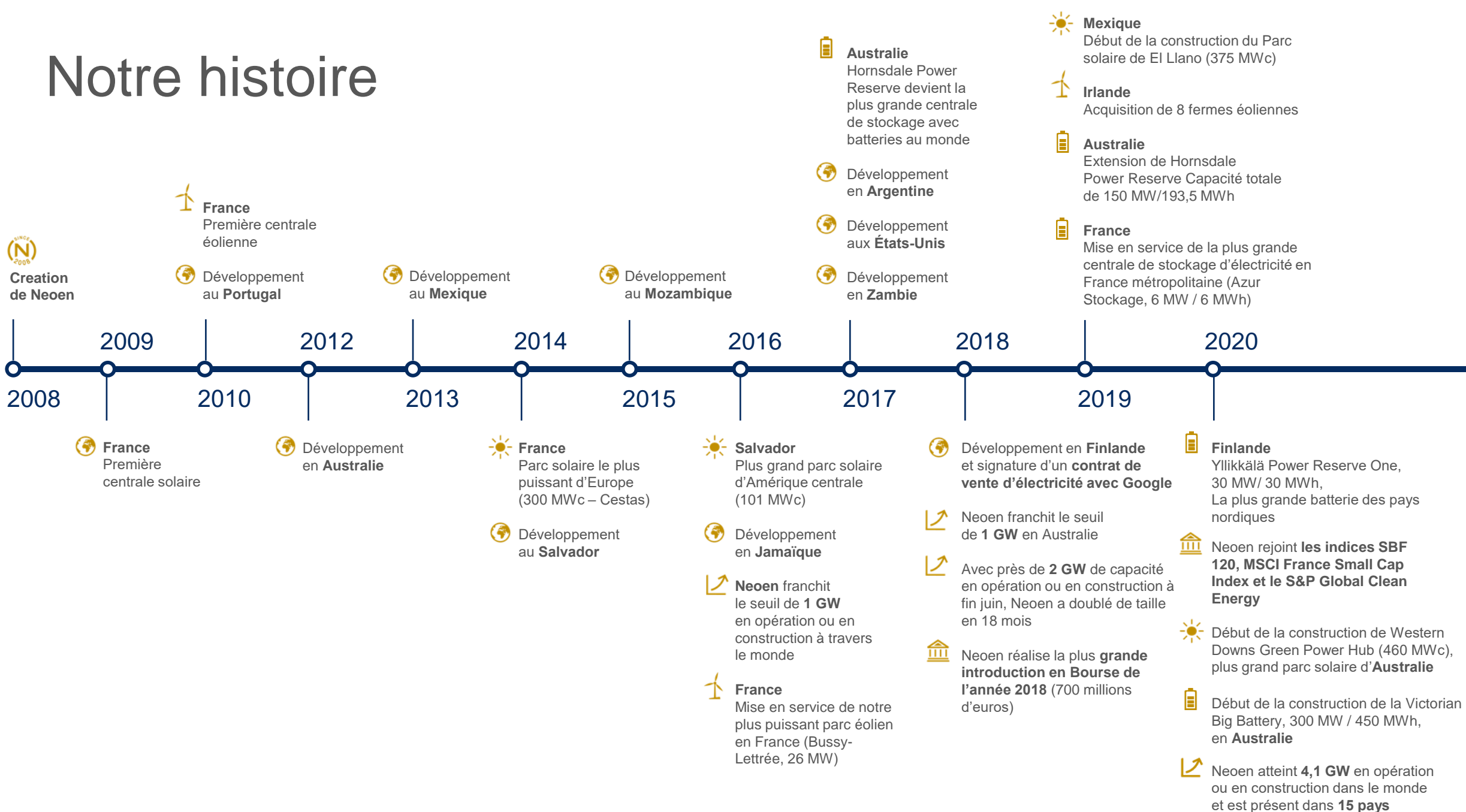
Nous nous impliquons directement, en tant que maître d'ouvrage, dans le suivi des travaux de construction de nos centrales. Nous validons ainsi que les conditions sont réunies pour faire de chacune de nos centrales un actif fiable, durable et compétitif. Nous collaborons avec des constructeurs et fournisseurs de premier rang, et faisons largement appel à des industriels locaux pour la construction.



## Opérations

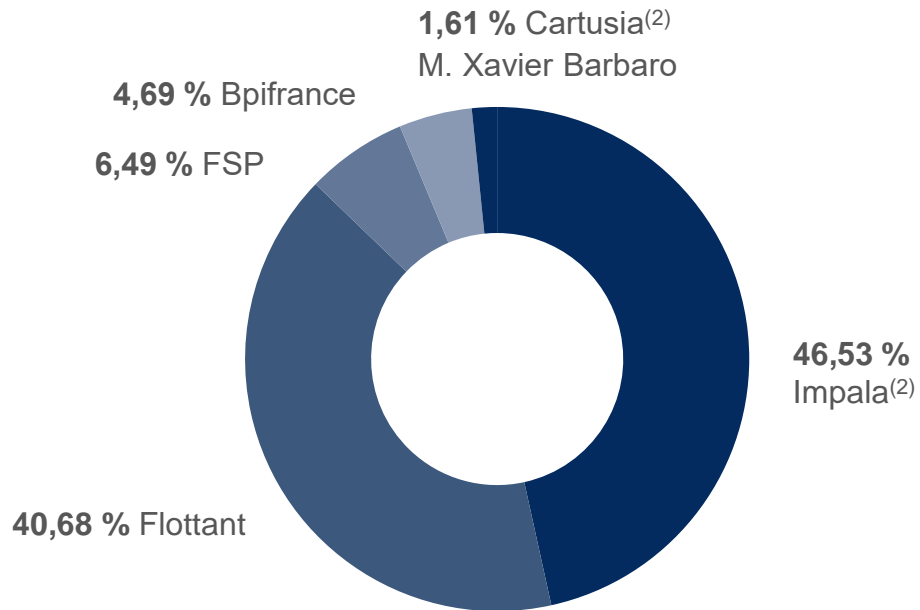
Producteur d'énergie, nous accordons une attention particulière au fonctionnement de nos centrales à travers le monde. La supervision de celles-ci est assurée, en temps réel, par notre équipe de spécialistes, et la maintenance est assurée par nos sous-traitants dans le cadre de contrats O&M. Nous assurons également la vente d'électricité sur certains marchés.

# Notre histoire



# Un actionnariat stable et engagé

## Actionnariat



IMPALA

(France)

Impala, groupe détenu et dirigé par Jacques Veyrat et sa famille, investit dans des projets à fort potentiel de développement, principalement dans quatre secteurs : l'énergie, l'industrie, les marques, la gestion d'actifs. Impala est un investisseur durable ainsi qu'un actionnaire de contrôle flexible.

FSP

(France)

Le Fonds Stratégique de Participations (FSP) est une société d'investissement à capital variable enregistrée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, destinée à favoriser l'investissement de long terme en actions, en prenant des participations qualifiées de « stratégiques » dans le capital de sociétés françaises.

bpi**france**

(France)

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance est très impliqué dans le secteur des énergies renouvelables et voit dans les entreprises de ce secteur de véritables catalyseurs de compétitivité pour l'économie française.

Neoen S.A. est cotée en bourse depuis octobre 2018. A cette occasion, ses actionnaires historiques Français, Impala et BPI France, ont renouvelé leur confiance et leur soutien

(1) Compartiment A du marché d'Euronext Paris. Neoen rejoint l'indice SBF120 en juin 2020

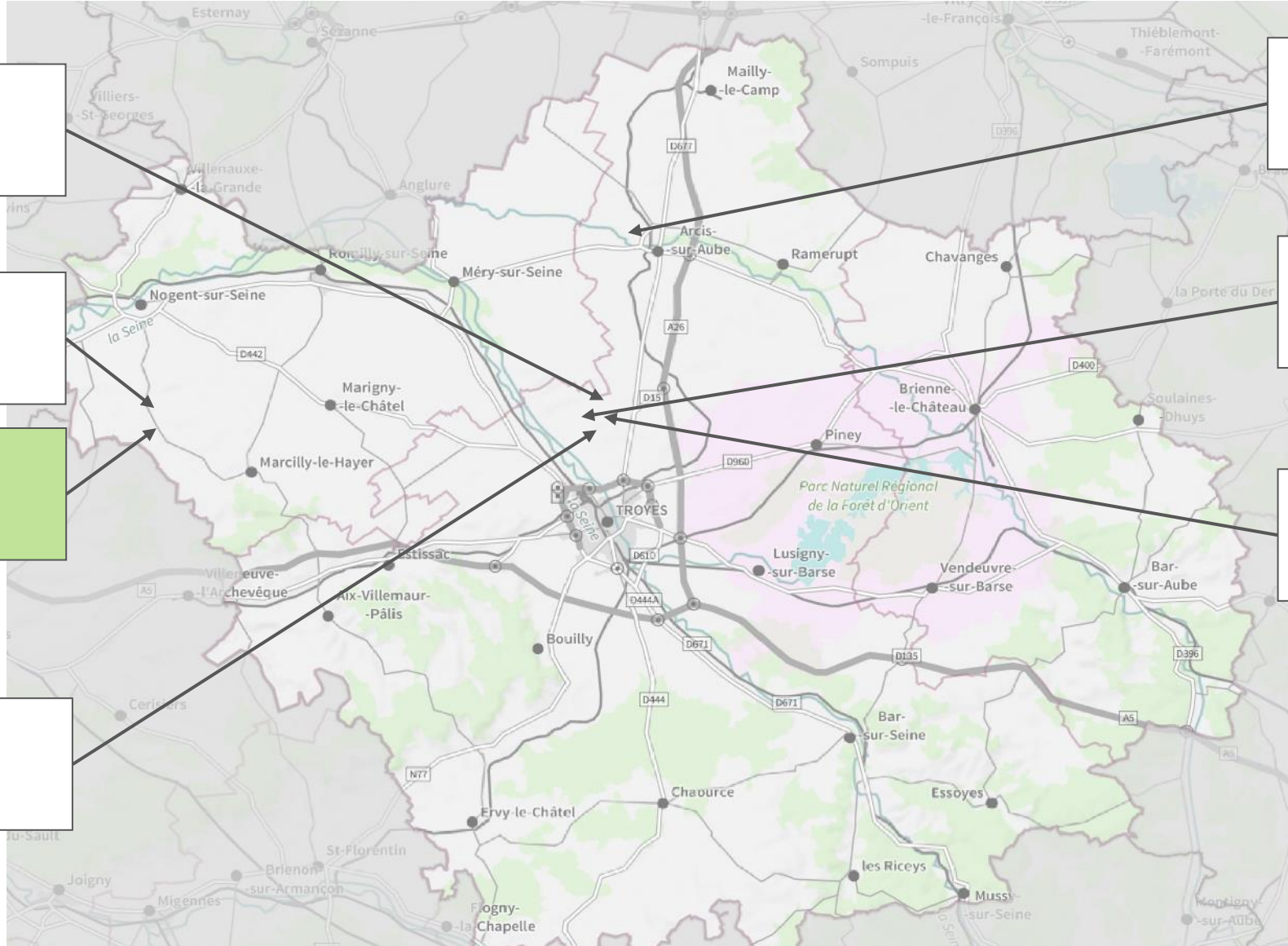
(2) Impala et Cartusia (anciennement dénommée Carthusiane) agissent de concert. Cartusia est un véhicule d'investissement long terme contrôlé par M. Xavier Barbaro et sa famille

# Neoen dans le monde





# NEOEN est fortement impliqué dans l'Aube



Chapelle Vallon  
**Chapelle Vallon**  
6 éoliennes – 12 MW  
En service (2011)

Bouy-sur-Orvin, Trainel  
**La Vallée aux Grillons**  
5 éoliennes – 11 MW  
En service (2017)

Trainel, Gumery  
**L'Orvin**  
5 éoliennes – 21 MW  
Instruction

Mergey  
**Les Tortuelles**  
4 éoliennes – 9,6 MW  
En étude

Ormes  
**Les Beaunes**  
6 éoliennes – 20,7 MW  
Instruction

Villacerf  
**Villacerf**  
5 éoliennes – 10 MW  
En service (2016)

Chapelle d'Eole et Val d'Eole  
**Chapelle-Vallon**  
12 éoliennes – 24 MW  
En service (2006)





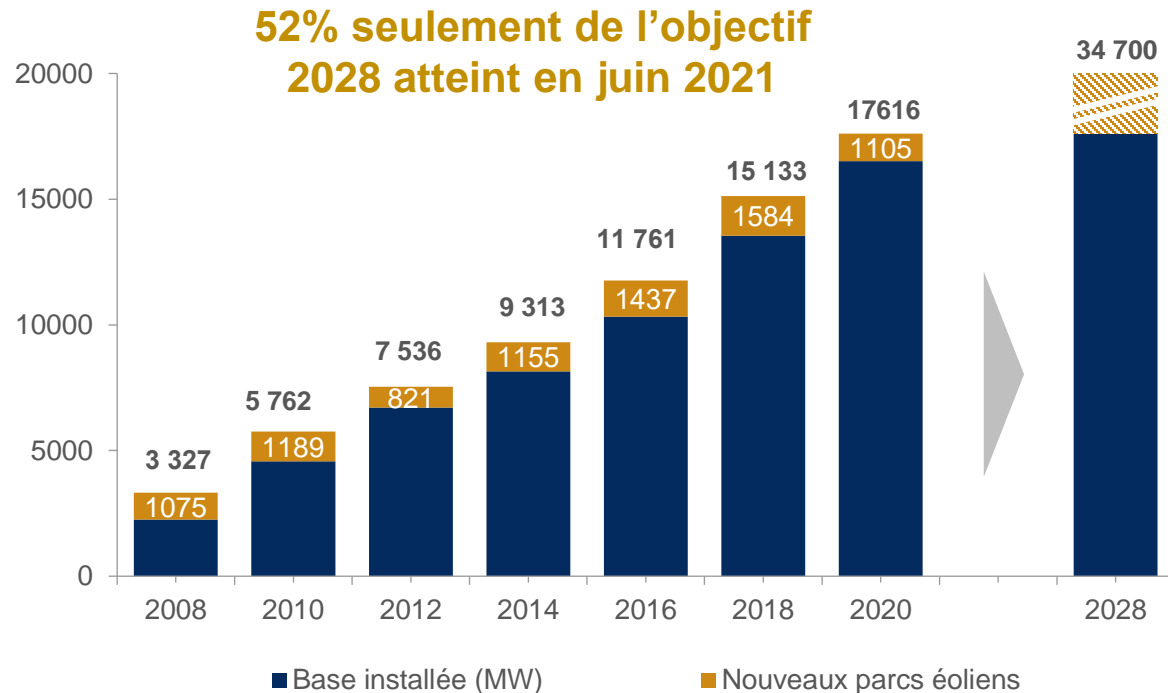
Le contexte

éolien en France



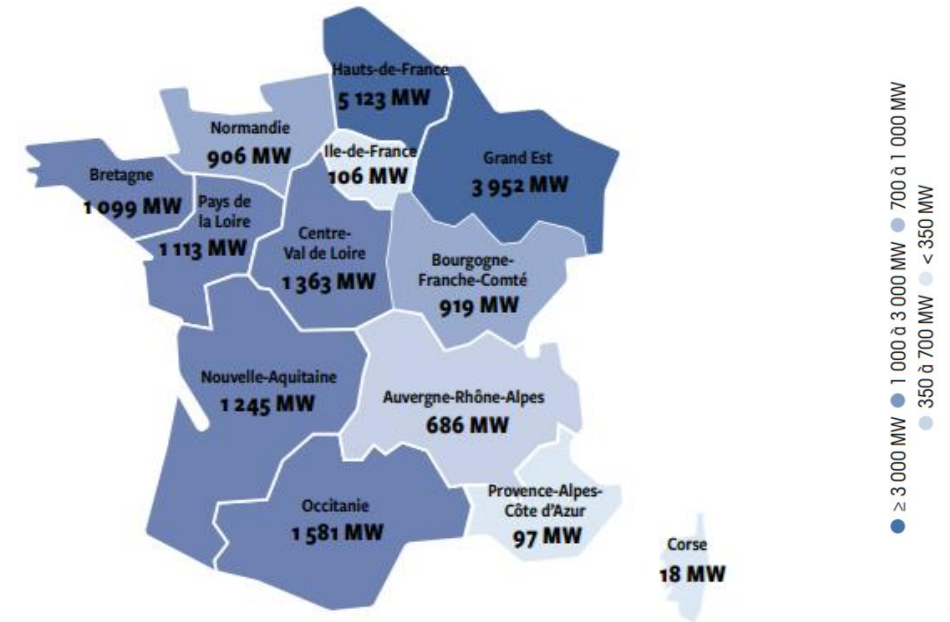
# L'éolien terrestre, un marché mature et en croissance

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit les objectifs suivants pour **2030** :
  - **32% de la consommation** finale brute d'énergie d'origine renouvelable
  - **40% de la production** d'électricité d'origine renouvelable
- La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), publiée en Janvier 2019, a fixé l'objectif de **24 100 MW d'éolien terrestre à fin 2023, et 34 700 MW à fin 2028**



- Une énergie présentant un **fort potentiel**
  - 2<sup>nd</sup> gisement de vent en Europe
  - 3 régimes de vents complémentaires
  - Énergie verte la plus compétitive et mature avec l'hydraulique

Carte de la puissance installée par région (30 juin 2021)



- Une énergie créatrice d'emplois
  - 20 200 emplois directs et indirects (augmentation de 11% par rapport à 2018)
  - 900 entreprises réparties en France



# ICPE : une obligation légale de démantèlement

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site ainsi que la constitution de garanties financières sont rendues obligatoires par l'arrêté du 26 août 2011 modifié



## En quoi consiste le démantèlement ?

- Enlèvement de l'ensemble des installations de production d'électricité, y compris le système de raccordement électrique au réseau (dans un périmètre de 10m autour des installations)
- Décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès (sauf si le propriétaire du terrain souhaite leur maintien en l'état).
- Excavation totale des fondations et remplacement par une terre régionale, aux caractéristiques comparables (sauf demande contraire des propriétaires) rendu obligatoire par l'arrêté ICPE du 22 juin 2020.

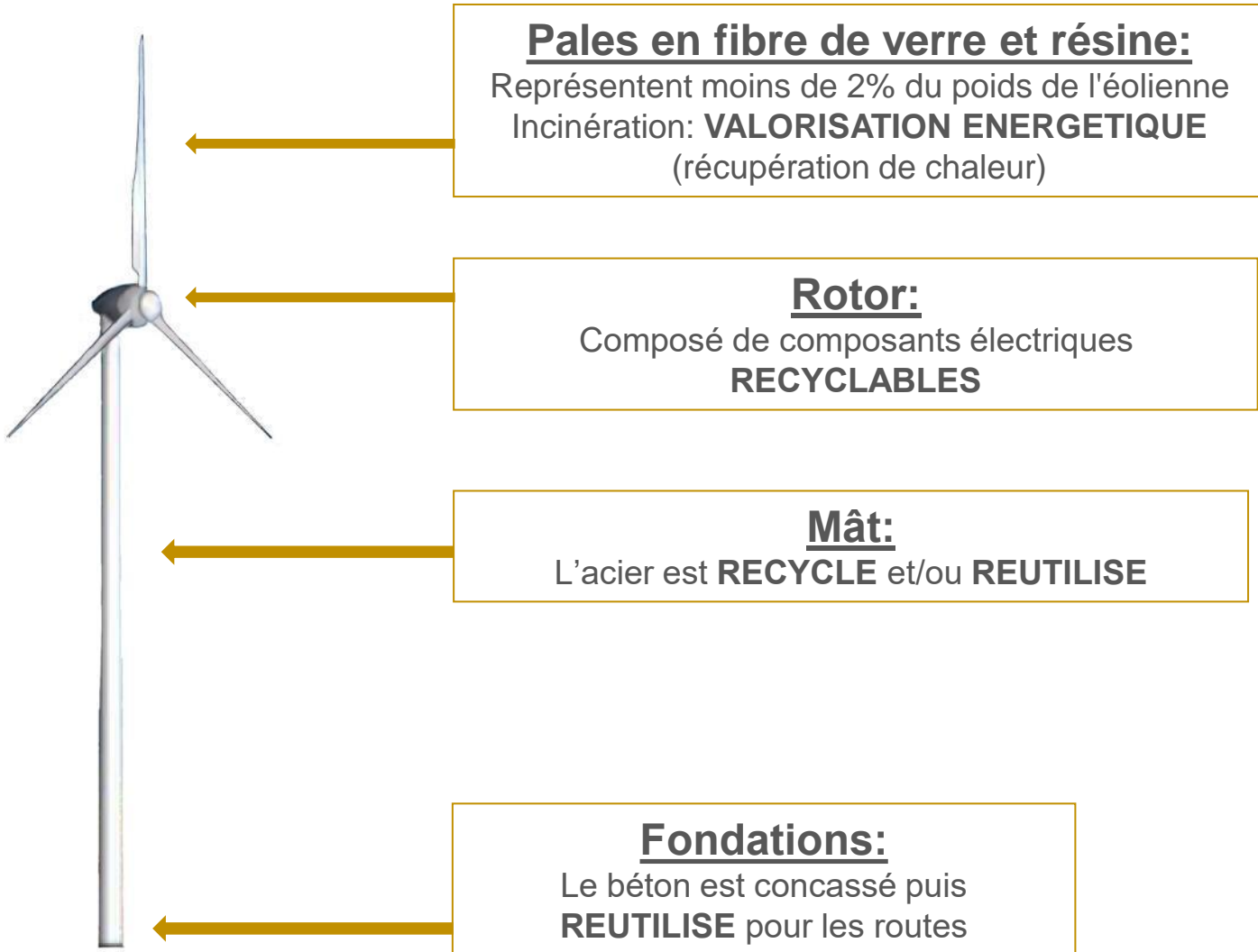
## Quelles sont les garanties financières associées ?

- La société qui exploite le parc éolien doit constituer des garanties financières dès le début de l'exploitation pour permettre d'assurer le démantèlement (souscription d'une assurance)
- Garanties de 50 000 € par éolienne de 2 MW ou moins. Pour les éoliennes dont la puissance P est supérieure à 2 MW :  $50\,000\text{ €} + 10\,000\text{ €} \times (P - 2)$ .

*Pour une éolienne de 4,2 MW :  $50\,000 + 2,2 * 10\,000 = 72\,000\text{ €}$*

Le coût du démantèlement est intégralement à la charge de la société qui exploite le parc éolien ; en aucun cas le financement des travaux de démantèlement ne peut être demandé à une collectivité ou au propriétaire des terrains

# Obligations de recyclage



**Obligations de recyclage imposées par l'arrêté du 26 août 2011 modifié le 20 juin 2020 (applicable à partir de 2022) :**

- 90% de la masse des aérogénérateurs
- 35% de la masse des rotors

**Nov. 2019 : 1er démantèlement français à Port-la-Nouvelle dans l'Aude**

- 96% de composants recyclés
- Pales valorisées énergétiquement
- 1% éliminés comme déchets



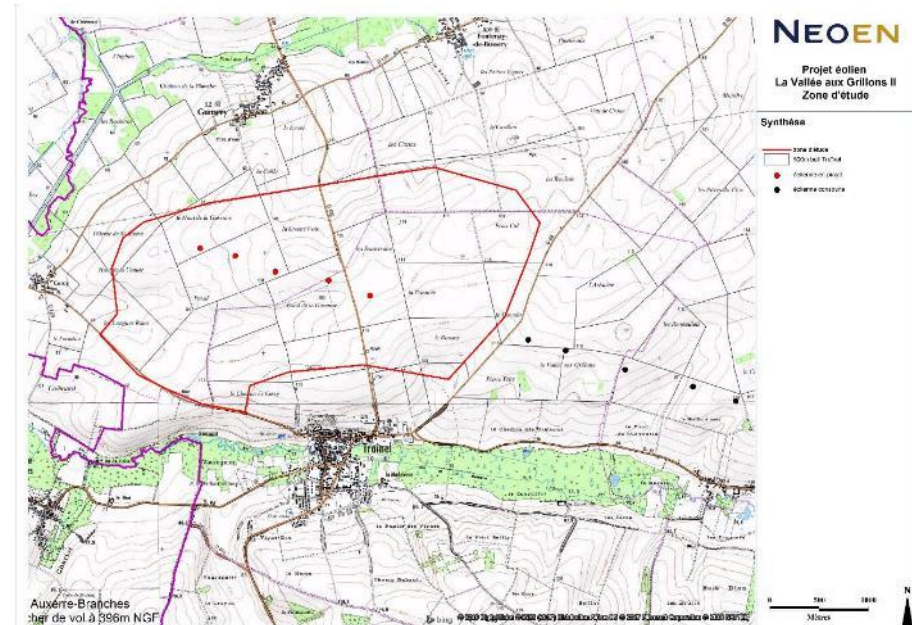
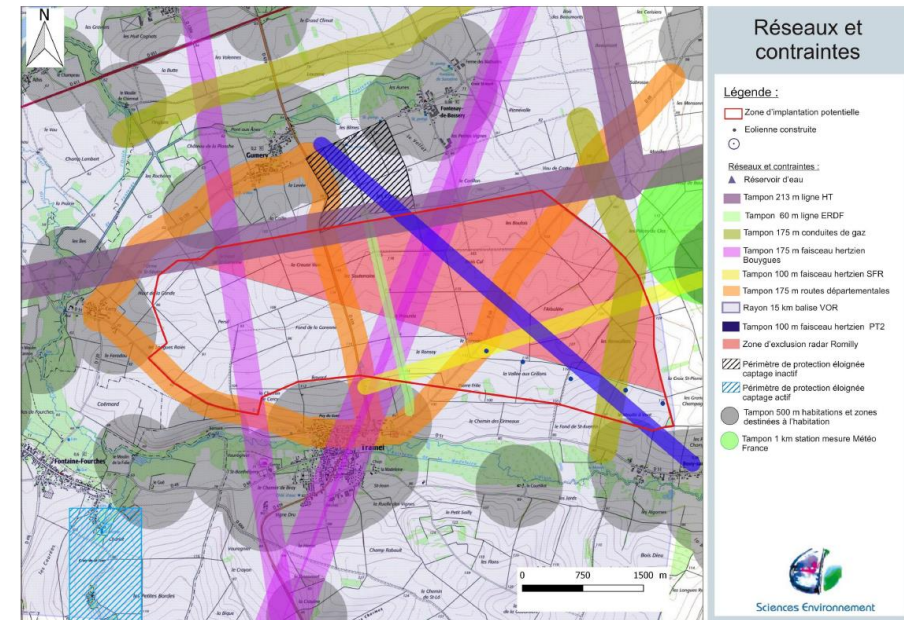
An aerial photograph of a wind farm. In the foreground, a large white wind turbine stands prominently, its shadow cast on the golden-brown field below. The landscape is a patchwork of agricultural fields in various shades of yellow, green, and brown. In the distance, several other wind turbines are visible, stretching across the horizon under a clear, bright blue sky. The overall scene is bright and clear, suggesting a sunny day.

Le projet éolien de l'Orvin,  
sur les communes de Traînel et Gumery



# Historique du projet

- 2011-2013 : initiation du projet sur les communes de Bouy-sur-Orvin, Traînel et Gumery
- Octobre 2013 : Dépôt du dossier ICPE/PC du projet de 10 éoliennes
- 2014 : suppression de 5 éoliennes pour l'obtention d'un avis favorable de la DGAC
- 2017 : mise en service des 5 éoliennes de la Vallée aux Grillons
  - V110, 2,2MW, 175m BDP
  - 3 éoliennes sur Bouy sur Orvin, 2 éoliennes sur Traînel
- 2018 : reprise des études et des échanges avec les communes pour un projet d'extension
- Depuis Déc 2018: dépôt du DDAE et instruction par les services de l'Etat
  - Avril 2019 : demande de compléments écologiques (état initial obsolète)
  - Avril 2020 : dépôt des compléments
  - Déc. 2020 : note écologique complémentaire
  - Sept. 2021: Avis MRAe
  - Jan. 2022 : EP ?



# Concertation

## Un projet de territoire développé étroitement avec les acteurs locaux

- Echanges avec les conseils municipaux depuis 2012
- Délibérations favorables en 2018
- Permanences publiques d'information de la population fin 2018 en mairie de Gumery et de Traînel
- Articles de presse dans l'Est Eclair en 2018 et 2021

## Proposition de financement participatif

→ Enquête publique début 2022

**L'Est éclair**  
PAYS France  
SURFACE 25 %  
PERIODICITE Quotidien

RUBRIQUE Energies renouvelables  
DIFFUSION 24630

16 juin 2018

### Cinq nouvelles éoliennes dans le paysage du Nogentais

C'est l'investissement d'un projet qui avait fait souffler un vent de concertation il y a quelques années. Le Parc éolien de la Vallée aux Grillons a été inauguré jeudi. Cinq nouvelles éoliennes ont ainsi fleuri dans des champs du nord-ouest aubois, sous l'impulsion de la société Neoen. Trois sur le territoire de Bouy-sur-Orvin, deux sur Traînel. Elles ont été mises en service l'an dernier. « Ce projet a été monté et réalisé dans un délai particulier court pour un projet éolien, puisque nous avons identifié cette zone comme propice en 2012 et nous avons fini la construction en 2017 », souligne Paul-François Grenille, directeur général adjoint de Neoen. « Au départ nous avions prévu une dizaine de machines. Nous avons volontairement réduit notre projet pour le focaliser sur les zones sur lesquelles nous avions le moins d'opposition. Au final, les autorisations n'ont pas fait l'objet de recours, ce qui nous a permis de mettre en œuvre la construction dans des délais rapides. » Des machines de 170m de haut avec les pales. Déjà implantés à Chapelle-Vallon et Villacret le « 1er producteur indépendant d'énergie

renouvelable en France » a choisi cette zone du Nogentais « car nous avons eu la possibilité d'avoir des machines plus hautes. Elles montent à 170m, piles incluses. En général, on est plutôt limité à 150m. Cette taille supplémentaire permet de prendre plus de vent ». Et le promoteur parvient à installer : « Nous avons le devoir d'organiser une production d'énergie propre et sans risque. Ce parc participe à la transition énergétique. » Dans son discours, le maire de Bouy-sur-Orvin, Michel Fertous, a rappelé la genèse du parc de la Vallée aux Grillons. « Douze années se sont écoulées depuis les premiers contacts avec un projet avorté. 2008 : nouveaux contacts avec Neoen. Neoen nous propose la réalisation de toutes les études nécessaires afin d'étudier l'implantation de 5 éoliennes dont 3 sur la commune de Bouy-sur-Orvin. Encore faut-il être favorable au développement des énergies renouvelables! Ce qui fut réglé en conseil municipal », se souvient Fertous. « L'éolien ne produit aucun déchet, c'est une alternative raisonnable pour produire de l'électricité sans réellement polluer la nature. C'est donc un enjeu environnemental au service des

génération futures. Bien sûr qu'il y a eu des opposants qui ont retardé le projet mais encore merci au conseil municipal et à la population de Bouy-sur-Orvin, ainsi que l'administration qui ont soutenu le projet. » Son homologue de Traînel, Didier Droy, a aussi tenu à l'inauguration. Mais il n'a pas fait de discours, ni coupé le ruban. « Le conseil municipal avait émis un avis défavorable », rappelle Fertous. Dans sa commune en effet, une association, La Bise d'Amont, était montée au creux contre cette implantation, en dénonçant notamment l'impact sur le paysage et l'environnement, le risque de nuisance sonore... Une pétition avait même circulé. « Environ 60% de la population l'avait signée. » Le conseil municipal s'est alors rallié à la majorité. Aujourd'hui, Neoen travaille sur un nouveau projet qui est en cours de discussion du côté de Gumery. Laurence Perrinat ■

◀ BRIENNE-LE-CHÂTEAU ET ENVIRONS (AUBE/BRIENNE-LE-CHATEAU-ET-ENVIRONS)  
NOGENT-SUR-SEINE ET ENVIRONS (AUBE/NOGENT-SUR-SEINE-ET-ENVIRONS)  
ROMILLY-SUR-SEINE ET ENVIRONS (AUBE/ROMILLY-SUR-SEINE-ET-ENVIRONS)

### GUMERY

Le conseil municipal approuve le projet éolien 5 pour, 3 contre. L'implantation de trois mâts à Gumery a reçu un avis favorable au grand dam de certains habitants.

f t G in

Par L'Est Eclair | Publié le 19/10/2018 à 19h45



Trois éoliennes sont prévues à Gumery - Photo d'illustration. Photographie: Photo d'illustration.

## Cinq nouvelles éoliennes en projet à Gumery et Traînel

roger@est-eclair.fr Sandra Roger  
Le projet du parc éolien de l'Orvin a reçu il y a quelques jours l'avis de la Mission régionale de l'Autorité environnementale (MRAE) Grand Est. La société « Centrale éolienne de l'Orvin », filiale de Neoen, porte ce projet. Tour d'horizon en six points. 1 Dans le prolongement du parc éolien de la Vallée aux Grillons Le projet de parc éolien de l'Orvin, à Gumery et Traînel s'inscrit dans le prolongement du parc éolien de la Vallée aux Grillons qui se compose de cinq éoliennes de 2,2MW et de 175m de hauteur (110m de diamètre rotor) : trois à Bouy-sur-Orvin et deux à Traînel. En 2020, le parc produira en effet plus de 65GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 13500 habitants. Au départ, le projet se composait de dix éoliennes sur ces trois communes. Mais nous avons eu des retours négatifs de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile), en raison de la présence du VOR (système de positionnement radioélectrique utilisé en navigation aérienne, NDJLR) de Bouy-sur-Seine », explique Laure Delottier, chef de projet éolien chez Neoen. En mai 2014, le projet initial a donc alors été réduit aux cinq éoliennes existantes, mises en service en septembre 2017. L'année suivante, les études ont repris pour le projet d'extension que l'on connaît aujourd'hui : « Le VOR de Bouy-sur-Seine est amené à disparaître à l'horizon 2024, ce qui

enlève donc la contrainte de développement ». 2 Le futur parc de l'Orvin sera plus puissant. Le projet d'extension de l'Orvin sera d'une puissance maximale de 21MW et se composera de cinq éoliennes de maximum 4,2MW, de 175m de hauteur de totale et de 131m de diamètre rotor. Trois seront installées à Gumery et deux à Traînel dans l'alignement de l'autre parc. « La production annuelle anticipée est de 65GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 13500 habitants », précise Laure Delottier. Les turbines étant plus performantes aujourd'hui, le parc devrait en effet produire plus d'électricité. 3 Quel sera le calendrier du projet? Ce projet lance fin 2018 à pris du retard car la société a dû refaire les études écologiques, ce qui a pris plus d'un an. La crise sanitaire a également retardé les démarches administratives. En septembre, le MRAE a donc rendu son avis. Suivra une enquête publique qui interviendra au plus tard en début d'année prochaine. Au premier trimestre, le préfet donnera son avis sur la construction de ces cinq éoliennes pour une mise en service qui pourrait intervenir en 2024. 4 Le MRAE note des « insuffisances » dans son avis, la MRAE « considère que les enjeux principaux de ce projet sont la production d'électricité décarbonée et son caractère renouvelable, les milieux naturels et la biodiversité, plus particulièrement les espèces protégées, le paysage et

le rapport aux enjeux identifiés, le dossier présente une analyse proportionnée de l'état initial et des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales. Le projet permettra de produire de l'énergie renouvelable et devrait contribuer à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. » On propose de faire un brutage au moment de l'activité des chauves-souris. » Pour autant, la MRAE note des « insuffisances », concernant les mesures de réduction d'impact pour les oiseaux et les chiroptères notamment ». L'éolienne E3 « ne respecte pas la recommandation du Schéma régional éolien (SRE) de maintenir les éoliennes éloignées de plus de 200m d'une haie ». Elle indique également que le système de détection « SafeWind » « n'a pas encore prouvé son efficacité en matière de réduction d'impact sur les espèces ». Enfin, « concernant les émissions sonores, les études ont montré que certaines habitations pourraient être impactées de manière significative de nuit et pour certaines conditions de vent ». 5 Les mesures pour les chauves-souris et les oiseaux « Se placer à plus de 200m des lisières boisées est une recommandation forte de la DREAL Grand Est mais on ne peut pas toujours la respecter car on a plein de contraintes (forçages, paysagères). Par exemple, il, il fallait que cela soit aligné avec le premier parc. Du coup,

## Les habitants de Gumery invités à poser leurs questions quant au projet de parc éolien

Le promoteur Neoen a proposé trois journées de permanence afin de rencontrer la population.

f t G in

Par L'Est Eclair | Publié le 12/10/2018 à 11h58



Les chefs de projet ont été trois jours durant à la disposition des habitants de Gumery.

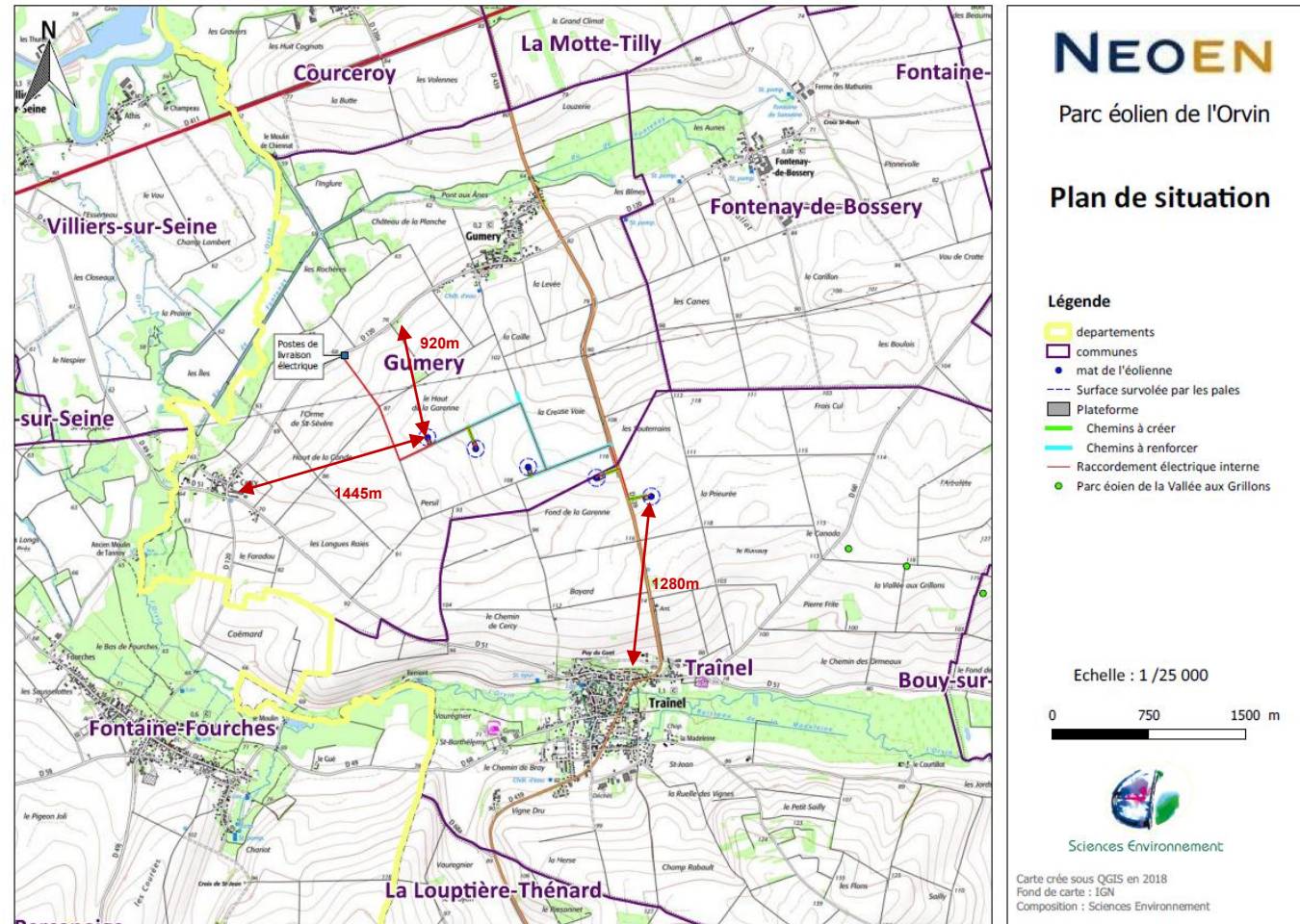
À la réunion publique, le concepteur du projet éolien de l'Orvin a préféré l'option de permanences, durant lesquelles les habitants peuvent prendre le temps d'échanger avec les chefs de projet de Neoen, poser leurs questions et éventuellement faire part de leurs inquiétudes, avant que le dossier ne soit déposé en préfecture pour instruction.

Samedi dernier, mais également lundi et mardi, Alexandre Berre, Inès Duclairoir et Quentin



# Implantation du projet : 5 éoliennes

- 3 éoliennes sur Gumery et 2 éoliennes sur Traînel
- Gabarit déposé
  - 171,5 - 175m hauteur totale maximale
  - 3,45 – 4,2 MW
  - 117 - 131m diamètre rotor maximal
- A plus de 900m des habitations
- Raccordement électrique au poste source de Ormes (commune Ormes-sur-Voulzie) situé à 19 km





# Synthèse des enjeux écologiques

- Méthodologie

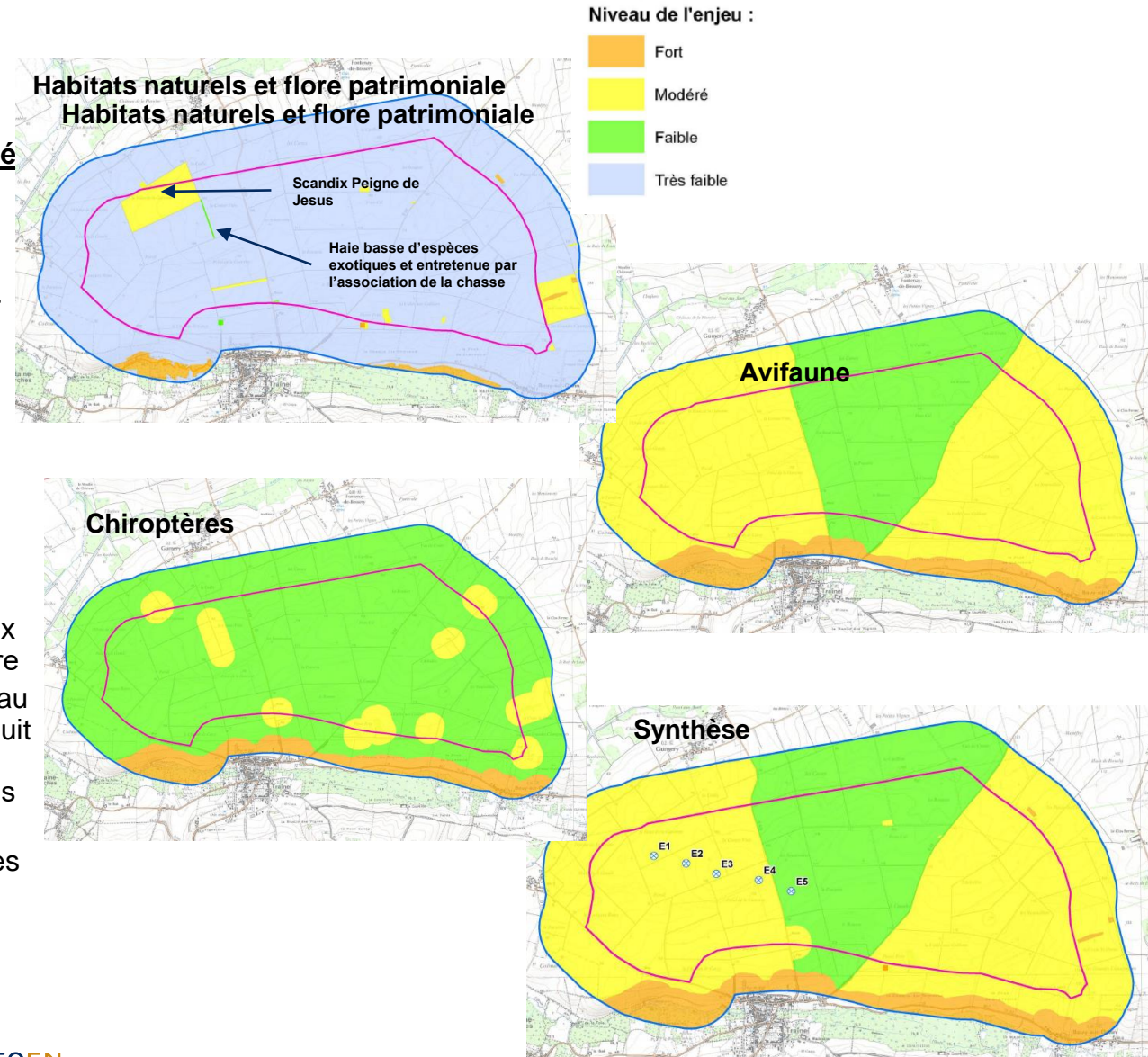
- Bibliographie
- Inventaires de 2016 et de 2019
- Ecoute en hauteur et suivi de mortalité de la Vallée aux Grillons : **aucune mortalité**

- **Enjeux faibles à modérés sur ces grandes parcelles de monoculture de la ZIP**

- **Flore** : Très faible partout en raison du changement de statut du Scandix-Peigne-de-Jesus
- **Avifaune** : Faibles en hivernage et modérés pour la reproduction et la migration
  - Nidification et/ou nourrissage dans les openfields de l'Oedicnème criard, Caille des blés, Busards, Faucons, Hibou moyen duc
  - Passage migratoire secondaire et diffus
- **Chiroptères** : Faible à modéré

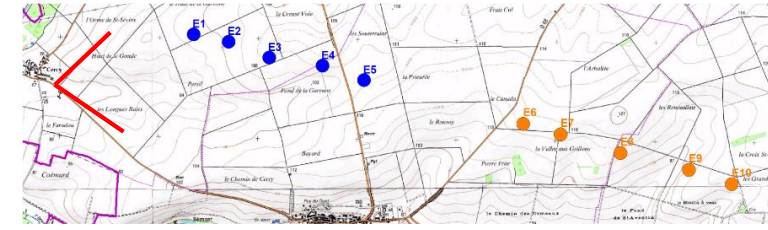
- Mesures ERC

- E: Choix de l'implantation sur parcelles cultivées, à plus de 200m de haies à enjeux significatifs et boisements, et à 135°C avec l'axe de migration limitant l'effet barrière
- E: Choix des périodes de travaux selon les périodes de nidification (hors 1<sup>er</sup> Mars au 31 Octobre), prenant en compte l'assolement de l'Oedicnème criard. Travaux de nuit évités. Si travaux débordent sur cette période, fauche et balisage pour diminuer l'attractivité de la zone et reprise des travaux qu'après passage d'un écologue dans un périmètre de 500m
- R: Bridage chiroptères sur E3 suivant reco DREAL Grand Est, mise en drapeau des éoliennes en deçà de leur vitesse de démarrage
- R: Ajout d'un système automatisé de détection des espèces et de régulation des machines
- Suivi comportemental et mortalité des espèces, suivi à hauteur de nacelle



# Synthèse des enjeux paysagers

- Un paysage en majorité très ouvert, avec des vues lointaines orientées vers la vallée de la Seine ou la vallée de l'Orvin
- **Recommandations**
  - Implantation dans le sens des grandes lignes du paysage, soit parallèlement à la vallée de l'Ovin
  - Lignes régulières et parallèles
  - Attention devra être portée vis-à-vis du château de la Motte Tilly
  - Implantation en cohérence et dans la continuité du parc de la Vallée aux Grillons
- **Ligne régulière de 5 éoliennes préservant les monuments historiques (Provins, La Motte-Tilly), ne générant pas d'effet de saturation visuelle, cohérent avec les grandes lignes de paysage et en continuité avec la Vallée aux Grillons**
- **Mesures ERC**
  - E: Choix du gabarit et de l'implantation
  - R: Bardage bois du poste de livraison
  - C: Enfouissement des câbles électriques de la commune





# Retombées écologiques et économiques pour le territoire



# Retombées écologiques

	5 éoliennes de 3,6 MW	5 éoliennes de 4,2 MW
Puissance installée	18 MW	21 MW
Production électrique annuelle estimée	56 GWh	65 GWh
Consommation électrique, chauffage compris, de	<b>22 100 habitants</b>	<b>25 800 habitants</b>
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées*	16700 tonnes/an	19500 tonnes/an
Soit l'équivalent des émissions de CO <sub>2</sub> de	11400 voitures	13300 voitures

## Intégration du projet dans les politiques actuelles de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

# Estimation des retombées fiscales du projet

- Les estimations présentées dans le tableau ci-dessous ne sont données qu'à titre strictement informatif car elles dépendent des différentes hypothèses considérées ainsi que de l'évolution de la loi des finances et plus généralement de la réglementation fiscale
- Ces retombées sont constituées :
  - Taxe Foncière (TF) : 9,42 % pour la commune
  - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 20% pour la commune
  - Contribution Economique Territoriale (CET) comprenant:
    - une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) basée sur l'investissement foncier : 20,32% pour la commune
    - une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 0% pour la commune

k€	3 éoliennes de 3,6 MW	3 éoliennes de 4,2 MW
Commune Traînel	23,9	27,1
EPCI du Nogentais	44,6	52,0
Département	32,3	37,3
Région	0	0

\*Estimations basées sur le modèle fiscal de 2021 et de la communauté de communes du Nogentais de 2019

# Accompagnement des projets communaux

- **100 000 € dédiées à l'amélioration paysagère** (enfouissement des câbles électriques communaux)
- Neoen propose des mesures d'accompagnements des projets communaux contribuant à la transition énergétique et à l'amélioration du cadre de vie des habitants à la hauteur de **14 000€/MW**.
  - Disponible à partir de la mise en service
  - Financement à hauteur de 80% des factures liées au projet communal validé en concertation entre Neoen et la commune
- Exemples de type de projet à financer :
  - Programme d'assainissement,
  - Programme de restauration, renaturation et entretien des rivières,
  - Aménagement des espaces verts,
  - Diagnostic énergétique du bâti communal,
  - Rénovation de bâtiment communaux.
- **200 000 € additionnels** liés à la disparition du VOR de Bray-sur-Seine
- **11 500 €/an** pour l'utilisation des chemins communaux et leur survol, le passage des câbles



## Restauration du lavoir de Vezot (72)

- Soutien financier de Neoen via la Fondation du Patrimoine
- Conservation du patrimoine local



## Rénovation de l'église Saint-Loup à Meunet-sur-Vatan (36)

- Soutien financier de Neoen pour les travaux d'électricité et de chauffage
- Conservation du patrimoine local
- Renforcement de l'efficacité énergétique locale





# Prochaines étapes



**Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire**

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Vous devez joindre à votre dossier de permis de construire, non soumis aux règles de la loi, les pièces jointes à l'exception de celles indiquées ci-dessous, à savoir :

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**

Vous devez joindre à votre dossier de permis de construire, non soumis aux règles de la loi, les pièces jointes à l'exception de celles indiquées ci-dessous, à savoir :

**Les pièces obligatoires sont les suivantes :**

Pièces	Numéro d'obligation à reporter
<input type="checkbox"/> P101 - Plan de situation du terrain (Art. R. 421-17 de la loi n° 67-293 du 10-05-67 relative à l'urbanisme)	101
<input type="checkbox"/> P102 - Un plan de masse des constructions à réaliser en y insérant plan N. 421-7 de la loi n° 67-293 du 10-05-67 relative à l'urbanisme	102
<input type="checkbox"/> P103 - Un plan de coupe en élévation et de la construction (Article R. 421-18 de la loi n° 67-293 du 10-05-67 relative à l'urbanisme)	103
<input type="checkbox"/> P104 - Une section horizontale de terrain (Art. R. 421-18 de la loi n° 67-293 du 10-05-67 relative à l'urbanisme)	104
<input type="checkbox"/> P105 - Un plan des fondations et des murs (Art. R. 421-17 de la loi n° 67-293 du 10-05-67 relative à l'urbanisme)	105
<input type="checkbox"/> P106 - Un document de synthèse géotechnique et géologique (Annexe III de l'arrêté préfectoral n° 2019-01-0001 du 10-01-2019 relatif à l'urbanisme)	106
<input type="checkbox"/> P107 - Une étude géotechnique préliminaire de sol (Annexe III de l'arrêté préfectoral n° 2019-01-0001 du 10-01-2019 relatif à l'urbanisme)	107



- Jan. 2022 : Enquête publique
- Avril 2022 : CDNPS
- Mai 2022 : Arrêté préfectoral
- 2022-2023 : Montage Industriel
  - Etudes géotechniques
  - Signature actes notariés
  - Appels Offres
- 2023 : Construction
- 2024 : Mise en service



*Merci pour votre attention*

Laure Delottier

Chef de projet

6 Rue Menars, 75002 Paris

T. 06 67 79 30 77

[laure.delottier@neoen.com](mailto:laure.delottier@neoen.com)

Vallée aux Grillons, Bouy-sur-Orvin et Trainel, Aube

**NEOEN**

ARGENTINE AUSTRALIE CROATIE ÉQUATEUR FINLANDE FRANCE IRLANDE JAMAÏQUE MEXIQUE MOZAMBIQUE PORTUGAL SALVADOR SUÈDE USA ZAMBIE